

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

19 JUIN 2014

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Club de tennis du Bel Air
– couverture de deux
terrains – autorisation
donnée à Monsieur le
Maire de déposer le
permis de construire**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 23 juin 2014
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 20 juin 2014
et qu'il est donc exécutoire.

Le 23 juin 2014

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille quatorze, le 19 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 12 juin deux mille quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VENOT, Madame LANGE, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur JOLY à Monsieur LAMY
Madame VANTHOURNOUT à Madame CLECH
Monsieur DEGEORGE à Madame GOMMIER

Secrétaire de séance :

Monsieur PETROVIC

N° DE DOSSIER : 14 E 08

OBJET : CLUB DE TENNIS DU BEL AIR- COUVERTURE DE DEUX TERRAINS -
AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE DÉPOSER LE
PERMIS DE CONSTRUIRE

RAPPORTEUR : Monsieur ROUSSEAU

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Tennis-club de Saint-Germain Bel Air se situe boulevard de la Paix à côté du gymnase du COSEC. La Ville met actuellement à sa disposition cinq courts de tennis en extérieur. Il compte à ce jour 539 adhérents dont 347 enfants inscrits à l'école de tennis. Très dynamique, cette école de tennis affiche depuis quelques années une fréquentation en constante augmentation. L'absence de court couvert limite toutefois l'activité en période hivernale et en cas d'intempéries. L'hiver dernier, la météo a ainsi occasionné la suppression d'une centaine d'heures de cours.

Afin de permettre le maintien de l'activité tout au long de l'année, la Ville a décidé de couvrir deux des cinq terrains de tennis. Par délibération du 5 avril 2012, cette opération a été inscrite dans le contrat départemental afin de bénéficier des financements du Conseil Général des Yvelines.

La solution de couverture retenue consiste en la création d'une structure légère composée de poteaux et de poutres avec une membrane textile blanche d'une surface totale pour les deux courts de 1 400 m².

La durée envisagée des travaux est de cinq mois, pour un montant prévisionnel de l'ordre de 501 600 € H.T., dont 60 000 € financés par le Conseil Général des Yvelines via le contrat départemental et 441 600 € par la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les procédures nécessaires à la réalisation du projet et à solliciter toutes les autorisations administratives et réglementaires d'urbanisme s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

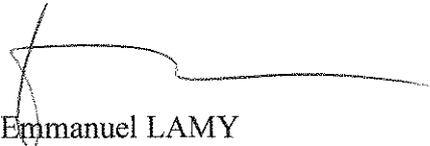
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE (pouvoir à Madame GOMMIER) votant contre, Monsieur PETROVIC ne participant pas au vote,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- engager toutes les procédures nécessaires à la réalisation du projet,
- solliciter toutes les autorisations administratives et réglementaires d'urbanisme s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye